

Procès-verbal de l'assemblée générale d'AETOC -
Association d'entraide de personnes ayant un
trouble obsessionnel compulsif
du 13 mars 2017 à l'Association Parole

Présents : Nicolas, Alexandre, Isabelle, Răzvan, Eveline, Jean-Luc, Cynthia, Ariane, Henriette, Elena, Sophie, Rolin, Patricia, Anna, Carmen

Ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Annonce des divers
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2016
4. Rapport d'activité 2016
5. Présentation des comptes 2016, rapport de la vérificatrice, approbation des comptes
6. Élection des membres du comité
7. Perspectives d'avenir et discussion sur l'orientation de l'association
8. Divers

1. Accueil et mot de bienvenue

Chacun dit son prénom.

2. Annonce des divers

Jean-Luc : créer une bibliothèque d'AETOC

Ariane : fête des 10 ans d'AETOC

Carmen : émission 36.9° de la RTS sur le TOC

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2016

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2016 est approuvé.

4. Rapport d'activité 2016

En 2016 une moyenne de 5 personnes a fréquenté nos groupes de parole, une fois par mois, soit 12 groupes de parole. Une personne en a assuré l'animation.

L'association compte 20 membres ayant payé une cotisation et/ou un don.

Dans notre messagerie électronique le dossier « Réponses » contient 47 messages datés de 2016.

Nous avons rappelé les personnes qui ont laissé un message sur le répondeur.

Les membres du comité communiquent par courriel ou par téléphone pour gérer les affaires courantes.

Le 10 mai 2016 les membres d'AETOC et de l'Association L'Expérience étaient conviés à une soirée de présentation d'un document écrit par la CORAASP (Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique) intitulé « La modélisation de l'action sociale de la CORAASP » et d'un film de présentation de la CORAASP intitulé « Santé mentale : une question de liens ». La présentation était faite par Jean-Marc Allaman, président de l'Association L'Expérience dans les locaux d'ATB&D (Association de personnes ayant un trouble de l'humeur). AETOC, ATB&D et L'Expérience sont membres de la CORAASP. 5 membres d'AETOC étaient présents à cette soirée. Le document de la CORAASP recense et décrit des valeurs et des pratiques partagées par les associations romandes membres de la CORAASP. L'objectif de cette rencontre était de vérifier si les membres d'AETOC et de l'Expérience se reconnaissent dans ces valeurs et ces pratiques, et de recueillir nos avis pour les enrichir de notre vécu au sein de nos associations respectives. Le document et le film ont pour objectif d'être une carte de visite destinée à présenter à l'intérieur (le réseau de la santé psychique) comme à l'extérieur (les autorités cantonales et fédérales pourvoyeuses de subventions) ce qui caractérise les différentes associations membres de la CORAASP.

Le 28 mai 2016 nous sommes allés voir le spectacle de danse « Obsession » par la compagnie Melinda Perles au Théâtre de l'Espérance. 4 membres d'AETOC étaient présents. Ce spectacle a été créé par une jeune danseuse ayant des troubles psychiques en rémission. Il était composé de 3 parties montrant 3 problèmes différents : Le TOC, la jalousie et l'obsession du poids. Passant de la danse (contemporaine, modern-jazz et hip-hop), à l'interprétation théâtrale, il a pour but de sensibiliser les spectateurs sur ces sujets et leur permettre de mieux comprendre ce que vivent les personnes ayant ces troubles.

Du 25 au 30 juillet 2016, 3 membres d'AETOC ont participé à la 6^{ème} Patrouille des Sentiers organisée par le GRAAP (Groupe romand d'accueil et d'action

psychiatrique). Pendant 6 jours nous avons marché de Boudry au Pâturage du Pré de Bière (une centaine de kilomètres) en compagnie de 184 autres randonneurs.

5. Présentation des comptes 2016, rapport de la vérificatrice, approbation des comptes

On distribue le compte de résultat et le bilan de boucllement.

Un grand merci à toutes et tous pour les cotisations et les dons.

Il y a 75,30 CHF de frais postaux. C'est beaucoup. Pour limiter ces frais, Isabelle dit qu'il est préférable de payer la cotisation par virement bancaire et non au guichet de la poste.

Nous avons demandé à l'hébergeur de notre site Internet, Horus, de faire la mise à jour et la maintenance de Wordpress, le logiciel de gestion de contenu qui permet à notre site Internet de fonctionner. En effet nous n'avons pas les connaissances informatiques pour le faire nous-mêmes. Le coût est de 153,50 CHF. L'hébergement du site est gratuit.

Isabelle lit son rapport. Les comptes sont tenus correctement. Ils sont approuvés.

6. Élection des membres du comité

Sont élu-e-s au comité : Ariane, Eveline, Jean-Luc, Carmen

7. Perspectives d'avenir et discussion sur l'orientation de l'association

Cette discussion porte sur les divers annoncés ci-dessus.

Fête des 10 ans d'AETOC :

Rolin propose de demander à Benjamin Chaix, responsable de la rubrique « L'invité » dans la Tribune de Genève, qu'il connaît, de publier un article sur AETOC. Il faut écrire nous-mêmes un article comprenant 2700 signes.

Carmen propose d'organiser une soirée de lectures de textes, de poèmes et de témoignages pleins d'espoir sur le TOC ou un sujet concernant la santé mentale, par un comédien, et par toute personne souhaitant dire ou lire quelque chose, suivie d'un apéritif dînatoire. Pour cela il faudrait contacter les personnes ayant contacté l'association ces dix dernières années. La soirée serait aussi annoncée au réseau des associations genevoises en santé mentale.

Bibliothèque d'AETOC :

Au sujet de la bibliothèque d'AETOC, Carmen répond à Jean-Luc que AETOC n'a pas de locaux, par conséquent on ne peut pas créer une bibliothèque. Mais Carmen a fait une bibliographie sur le TOC qui se trouve sur notre site Internet. D'ailleurs cette bibliographie devrait être vérifiée et mise à jour car elle date de 2007, et les informations qu'elle contient ne sont peut-être plus valables.

Emission 36.9° de la RTS :

Carmen dit que le Dr Zumbrunnen a contacté AETOC pour demander si quelqu'un voudrait témoigner à visage découvert dans l'émission 36.9° de la RTS consacrée prochainement au TOC. Elle dit qu'elle ne souhaite pas le faire, et qu'en cas d'intérêt elle tient à disposition les coordonnées du journaliste. Le Dr Zumbrunnen a dit qu'il est préférable de témoigner à visage découvert car dans le cas contraire on pourrait penser qu'il est honteux d'avoir un TOC alors que ce n'est pas vrai. Cependant Carmen pense que ce n'est pas évident de parler à la télévision à visage découvert et qu'il faut être très solide pour assumer toutes les conséquences que cela pourrait avoir. Ariane dit que si on ne témoigne pas, on pourrait au moins demander au journaliste si l'existence d'AETOC pourrait être mentionnée sur le site de l'émission. C'est une très bonne idée et Carmen va contacter le journaliste.